



Le choix des livres

Le **bénévole peut choisir un livre adapté**, car il connaît bien son public, et donc les goûts des enfants.

Il peut **demander à la coordination les coups de cœur** des autres bénévoles. Il peut choisir un livre sur plusieurs séances, un roman par exemple.

Ce choix revient totalement au bénévole. Rien ne doit être lui imposé selon les termes établis par la charte des bénévoles et des structures.

Si l'école a un **projet sur l'année, il est possible de s'y adapter**. Par exemple, si le projet de l'année se trouve être l'alimentation, un livre en rapport à ce sujet est toujours apprécié des enfants et des enseignants. Les enfants auront plus de choses à dire en classe, donc les enfants seront contents et intéressés plus vite qu'avec un autre livre.

Avant tout, **c'est le plaisir de lire qui prime**. Le partage des sentiments que dégage le livre et qui vous touche beaucoup. Pour résumer, il faut un livre simple à lire, empreint d'émotion, qui vous touche, qui ne nécessite pas de longues explications préliminaires et dont les mots sont adaptés à un jeune public.



Les livres peuvent être empruntés dans les bibliothèques locales, dans la bibliothèque de l'école, mais également de la bibliothèque personnelle du bénévole s'il dispose d'ouvrages jeunesse compatibles avec le public.

Si des mots semblent compliqués, ils ne nécessitent pas d'explication complémentaire. Les enfants comprendront le sens de ce mot grâce aux images ou bien le remplaceront par un autre plus simple et plus compréhensible. De plus, les enfants veulent l'histoire tout de suite, ils veulent voir les images et entendre le texte le plus rapidement possible lorsque vous arrivez.

FÉDÉRATION
SEINE-ET-MARNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

LIGUE DE
ENSEIGNEMENT



Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – 77000 VAUX LE PÉNIL
Tél : 01.77.68.19.25.
Email : contact@laligue77.org
SIRET 811 844 372 00029 APE 8899A
*Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930,
titulaire d'une concession de service public par décret du 8 janvier 1985*

LA LIGUE
L'ENSEIGNEMENT